

FICHE ELECTRICITE

Identité du pétitionnaire

Nom :		Téléphone :	
Prénom		Mail	
Adresse:			
Code postal :		Commune :	

Projet

Décrire le projet faisant objet de la demande :

Localisation du terrain faisant objet de la demande (joindre un plan cadastral et de situation)

Lieu-dit :			
Code postal :		Commune :	
Référence(s) Cadastrale(s) : section et numéro :			

(Si 'unité foncière est découpée: fournir un plan du découpage.)

(puissance par défaut : 12kVA monophasé)

Puissance souhaitée: kVA

monophasé
 triphasé

Le CCPI (coupe-circuit principal individuel) doit être accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé, au droit de l'unité foncière objet de la demande.

La cellule raccordements du SEHV se tient à votre disposition pour tous renseignements au 05 55 35 06 35

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

Accès à l'unité foncière (cocher la case correspondante):

par une voie publique:

Par une voie privée (L332 -15)

Si voie publique préciser: le régime d'alimentation envisagé

(cocher la (les) case(s) correspondante(s))

- équipement public: soumis à AU*
 non soumis** à AU
- équipement exclusif*** (L332-15 du CU)
- équipement exceptionnel**** (L332-8 du CU)
- équipements communaux ou intercommunaux

*AU: autorisation d'urbanisme; ** bâtiment édifié légalement;

*** [...sous réserve que ce raccordement n'excède pas cent mètres et que les réseaux correspondants, dimensionnés pour correspondre exclusivement aux besoins du projet, ne soient pas destinés à desservir d'autres constructions existantes ou futures.]

**** [... la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal,...]

Document d'urbanisme lié à la demande(CU/PC/DP/PA)

N°

Demande renseignée le
Signature et cachet de la collectivité



A retourner par la mairie au

SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE
AVENUE JEAN GIRAUDOUX - ZA LE CHATENET
87410 LE PALAIS SUR VIENNE
FAX: 05 55 35 49 01; email: raccordements@sehv.fr

Cadre réservé au Syndicat, Energies Haute-Vienne

INSTRUCTION

Réseau BT existant: Aérien ou Souterrain

- desservi
(BT au droit de l'UF)
- convention

Longueur du raccordement (ml):

sur DP

(la longueur géographique)

sur VAP

REALISATION

Nom du poste de transformation :

n° :

Solution technique envisagée:

- souterraine
aérienne

Eclairage public existant: oui
non

Observations: